



Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture et de la Communication

Madame Geneviève FIORASO
Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Paris, le 13 juin 2014

Madame la Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat,

Vous avez invité les Ecoles nationales supérieures des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, les Conservatoires nationaux supérieurs d'Art Dramatique, et de Musique et de Danse de Paris, ainsi que l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son à se prononcer sur le statut de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) "Paris Sciences et Lettres - Research University".

Les instances de ces établissements découvrent ce projet, son ampleur considérable, et s'étonnent de son avancée. Notre organisation syndicale pour sa part s'indigne d'un chantier mené tambour battant, sans aucune concertation préalable et au mépris du dialogue social pourtant préconisé ouvertement par le gouvernement auquel vous appartenez.

Les ambitions, les modes de gouvernance, les statuts de cette entité s'affichent de façon autoritaire comme une évidence supérieure et élitiste imposée aux membres des institutions qui la composent.

Alors que le réseau des écoles d'arts et des conservatoires, objectivement délaissé depuis trop longtemps, appelle une politique ambitieuse et forte, avec un message clair de consolidation, de renouveau et d'innovation définissant des moyens adaptés, cette ComUE, telle qu'elle est construite à ce stade, viendrait sensiblement l'affaiblir.

A aucun moment ce projet n'a fait l'objet de convictions partagées. La ComUE – « Paris Sciences et Lettres » est une structure qui semble principalement motivée par une volonté de réduction d'autonomie, de concentration, de mutualisation, voire d'absorption. Toutes ces considérations sont assez éloignées d'une dynamique de coopération et de coordination, et, a fortiori, de co-élaboration.

Le choix déclaré d'une structure duale destinée à conserver deux entités que sont la ComUE et la Fondation de coopération scientifique (FCS) est révélateur d'un mode de fonctionnement qui échappe à toute logique de cohérence et de rigueur dans l'attribution et la gestion des budgets à des fins d'enseignement et de recherche. Il en va de même pour les orientations de fond et de moyen (ou plus long) terme, définies le plus souvent de façon arbitraire, sans aucun critère connu et clairement énoncé.

Ces modes de gestion et de gouvernance ont été dénoncés dans les travaux de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles à propos de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs et font l'objet de fortes remises en question dans les Conservatoires nationaux supérieurs d'Art Dramatique, et de Musique et de Danse de Paris, ainsi que dans les Ecoles nationales supérieures des métiers de l'image et du son, et, plus particulièrement encore, aux Beaux-Arts. Ce type de gouvernance nuit à la nécessité impérieuse de créer les synergies nécessaires pour construire un système de formation performant et réactif aux nouveaux défis sociétaux. Ces modes de gestions correspondent à des types de fonctionnement et d'organisation qui ont montré leur inadéquation aux spécificités et aux besoins de l'enseignement supérieur des écoles d'arts.

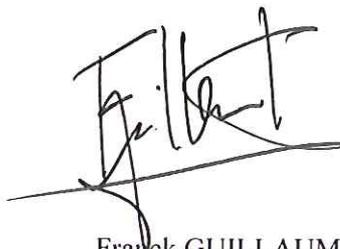
Au moment où l'enseignement supérieur culturel connaît des difficultés importantes et fait hélas l'objet de critiques acerbes et de virulentes attaques, chacun pourra aisément mesurer la gravité des enjeux de cette opération partie sur des bases plus que contestables et choquantes à plus d'un titre.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir tout mettre en œuvre pour faire droit dans les meilleurs délais à notre demande de débat ouvert et de réelle concertation sur cet épineux dossier. Nous ne saurions accepter que les instances représentatives des personnels soient ravalées au rôle de chambres d'enregistrement consultées de façon purement formelle, et mises devant le fait accompli sans autre forme de procès, alors même que votre responsabilité politique est engagée.

Certains que vous accorderez la plus grande attention à ce courrier et que vous lui donnerez une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat, nos respectueuses salutations.



Valérie RENAULT
Secrétaire générale



Franck GUILLAUMET
Secrétaire général adjoint